

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-95

**À TOUTES LES PERSONNES DE L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE ET DES
ARRONDISSEMENTS DE SAINT-LAURENT, DE LASALLE ET DU SUD-OUEST
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2710-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710 SUR LE
ZONAGE**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption, à sa séance extraordinaire du 16 juillet 2018, du premier projet de règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels, tiendra une assemblée publique de consultation le 6 août 2018 à 18 h dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels;

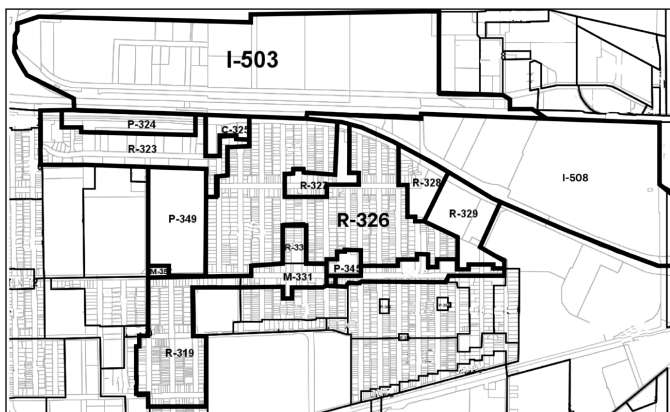
QUE la disposition du projet de règlement visant à modifier la grille des usages quant à la hauteur minimale des bâtiments dans la zone R-326 ne s'applique qu'à cette zone, telle qu'illustrée ci-dessous, alors que toutes les autres dispositions du projet de règlement visent l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Lachine;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau;

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 26 juillet 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement



Zone visée : R-326

Zones contiguës : P-324, R-323, P-349, R-319, C-325, M-331, P-345, R-328, R-329, I-503, I-508